



Les procurations pour les élections européennes



Voir page 13

JUIN



J

U

I

N

Travaux d'aménagement

de la **Halle**



p.8

L'entretien de vos arbres



p.32

Les inscriptions à

l' **école** c'est maintenant !



p.9

Sommaire :

p.3	Le mot du maire
p.4	Conseil municipal
p.10	Informations pratiques concernant la Mairie
p.10	Nos habitants
p.10	La permanence de l'assistante sociale
p.11	La Bibliothèque municipale
p.12	Agenda 30
p.13	Informations importantes
p.15	Informations diverses
p.18	La vie associative
p.19	Calendrier des manifestations
p.21	Retour sur les événements passés
p.21	Calendrier des manifestations autour de Faux
p.22	Communauté de commune
p.23	Permanence des organismes
p.24	Liste des commerçants, artisans et professions libérales
p.25	Memento des numéros utiles et messes

Rédaction : Alain LEGAL, Yolande FORMAGGIO, Coralie LOURENCO, Laure BOURDÉ, Michelle PENNEC-PEYRIE, Coralie MICHEL.

Tirages : Mairie de FAUX

Distribution : Les Élus



PanneauPocket

Suivez l'actualité et les alertes de Faux avec l'application gratuite PanneauPocket ou sur ordinateur app.panneaupocket.fr

Disponible gratuitement sur   

© Mairie de Faux

Le mot du Maire :



Mesdames, Messieurs, chers amis

C'est sous le soleil que j'ai le plaisir de rédiger cet édito. En effet à l'approche de l'été, nous constatons enfin le retour récent du beau temps, après une longue période pluvieuse qui impactait de manière négative le moral de chacun d'entre nous, mais aussi générait des difficultés dans la programmation des travaux de nos exploitants agricoles, de nos entreprises et artisans.

La commune a eu à subir et à gérer elle aussi de son côté, des chutes d'arbres en bordure des routes avec des impacts sur les réseaux, et de fortes pousses végétales sous une pluie longue et régulière ne permettant pas à nos employés d'assurer la fauche et le nettoyage végétal du village dans de bonnes conditions.

Par ailleurs, le début d'année a cumulé plusieurs chantiers qui ont perturbé la circulation routière sur notre commune, réseau fibre, création du réseau de gaz, suppression ligne électrique, qui sont en voie de finition.

Nous avons eu également le regret de constater de nouvelles dégradations, sur les barnums, et les WC publics.

Après cette période perturbée, nous devons rester optimiste, et comme je le constatais dans mon édito de juin 2023, notre commune continue à conforter sa dynamique dans de nombreux domaines, notamment sur le plan économique, social et culturel. La gestion municipale s'y inscrit au travers des projets réalisés, en cours et programmés et des services qu'elle développe, permettant de continuer à bonifier son attractivité.

Les comptes rendus du conseil municipal, sur ce bulletin vous permettront de voir encore cette année, une situation financière saine, et aucune augmentation de taux pour la 17ème année, choix parfaitement assumés par l'équipe actuelle, et les équipes des deux mandats précédents.

J'ai le plaisir de vous informer que nous avons candidaté au programme « Village D'Avenir », et nous venons d'être retenu et labellisé au sein de 45 communes sur le département nous permettant de bénéficier d'un appui de proximité en ingénierie pour nous accompagner en expertise dans la conduite des projets.

Être élu, c'est un engagement, c'est une mission, c'est porter en soi le sens de l'intérêt général. C'est donner de son temps sans compter, au détriment de sa vie personnelle. Au passage permettez-moi de remercier très chaleureusement tous les conjoints et la mienne en particulier, ainsi que les familles des élus pour leur grande patience et leur esprit de partage. De la cohésion d'une équipe naît la force nécessaire à son action.

Pour finir cet édito, je vous rappelle que le week-end prochain, nous sommes appelés à voter pour les élections européennes, de nombreuses décisions qui engagent notre avenir politique et financier sont prises au sein de la communauté européenne. Ne négligeons pas ce vote.



Le Maire,

Alain Legal

Conseil municipal :

➤ Conseil municipal du 20 mars 2024 :

Le vingt mars deux mille vingt-quatre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni sous la présidence de Monsieur Alain LEGAL, Maire, dans la salle du Conseil de la Mairie.

Étaient présents : AGUESSE Rachel, BERNARD Christophe, BOILLIN Françoise, DELPECH Jean-Michel, DEMBRI Kamel, DORLEAC Bernadette, DUMON Patrick, FONTAYNE Anne-Marie, FORGERON Jérôme, FORMAGGIO Yolande, GACHET MORAND Claire, LEGAL Alain, MAHIEU François, MALONE Clark.

Absents excusés : HUARD Anne

M. DUMON Patrick a été élu secrétaire de séance.

Le compte rendu du 21 février 2024 est adopté à l'unanimité.

Ordre du jour :

Mr le maire demande l'autorisation de rajouter 1 point à l'ordre du jour :

Point 10) Validation par délibération des zones ENr. Le conseil autorise cet ajout à l'unanimité

- 1) Adoption du Compte de gestion budget principal
- 2) Présentation et Vote du compte administratif 2023 - Budget principal,
- 3) Affectation et reprise du résultat 2023 pour le BP
- 4) Adoption du compte de gestion budget annexe
- 5) Présentation et Vote du Compte Administratif 2023 – Budget annexe d'Assainissement,
- 6) Affectation et reprise du résultat 2023 – BA
- 7) Proposition d'assurance « Dommages ouvrage » - construction Halle et local de stockage–boulangerie–pâtisserie,
- 8) Promesse de bail emphytéotique – AKUO
- 9) Devis intervention installations électriques du club house du football

Questions diverses

1. Adoption du Compte de gestion budget principal

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent (2022)	Part affectée à l'investissement pour l'exercice 2023	Résultat de l'exercice 2023	Transfert ou intégration de résultats par opération d'ordre non budgétaire	Résultat de clôture de l'exercice 2023
Budget principal					
Investissement	- 221 203,28		- 19 266,11		- 240 469,39
Fonctionnement	+ 416 348,08	- 64 990,22	+ 90 432,60		+ 441 790,46
TOTAL	195 144,80	- 64 990,22	+ 71 166,49		+ 201 321,07

Le conseil municipal adopte le compte de gestion du budget principal par 14 voix

2. Présentation et Vote du compte administratif 2023 - Budget principal :

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide de nommer Mme FONTAYNE Anne-Marie, Présidente de séance pour le vote du compte administratif 2023, Monsieur le Maire quitte la salle.

	Dépenses réalisées	Recettes réalisées	Résultat de l'exercice	Excédent ou Déficit 2022	Résultat net cumulé
Section Fonctionnement	420 487.82	510 920.42	+ 90 432.60	351 357.86	441 790.46
Section Investissement	260 331.72	241 065.61	- 19 266.11	- 221 203.28	- 240 469.39
Restes à réaliser RAR	Dépenses votées mais non réalisées	Recettes validées mais non perçues (subventions)			Besoin net de la section Investissement
	802 225.84	828 704.73		+ 26 478.89	213 990.50

Le conseil municipal valide le compte administratif par 13 voix

3. Affectation et reprise du résultat 2023 pour le BP :

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023, le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
A. Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	90 432.60
B. Résultats antérieurs reportés	
ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	351 357.86
C Résultat à affecter = A. + B. (hors restes à réaliser) (Si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	441 790.46
Solde d'exécution de la section d'investissement	
D. Solde d'exécution cumulé d'investissement (précédé de + ou -)	- 240 469.39
D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	
E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3) (précédé du signe + ou -)	26 478.89
Besoin de financement F. = D. + E.	213 990.50
AFFECTATION = C. = G. + H.	441 790.46
1) Affectation en réserves R1068 en investissement	213 990.50
G. = au minimum couverture du besoin de financement F	
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	227 799.96
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	

Le conseil municipal valide l'affectation du résultat du budget principal par 14 voix

4. Adoption du compte de gestion budget annexe :

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent (2022)	Part affectée à l'investissement pour l'exercice 2023	Résultat de l'exercice 2023	Transfert ou intégration de résultats par opération d'ordre non budgétaire	Résultat de clôture de l'exercice 2023
Budget annexe					
Asst.	- 746,02		- 1 255,19		- 2 001,21
Investissement	- 1 784,35		1 644,87		- 139,48
Fonctionnement					
TOTAL	- 2 530,37		389,68		- 2 140,69

Mr le maire indique qu'il faudra remonter la participation demandée aux foyers raccordés au tout à l'égout, ce qui sera étudié en commission finances.

Le conseil municipal adopte le compte de gestion du budget annexe par 14 voix

5. Présentation et Vote du Compte Administratif 2023 – Budget annexe d'Assainissement,

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide de nommer Mme FONTAYNE Anne-Marie Présidente de séance pour le vote du compte administratif 2023, Monsieur le Maire quitte la salle.

	Dépenses réalisées	Recettes réalisées	Résultat de l'exercice	Excédent ou Déficit 2022	Résultat net cumulé
Section Fonctionnement	18 483.52	20 128.39	+ 1 644.87	- 1 784.35	- 139.48
Section Investissement	11 142.19	9 887.00	- 1 255.19	- 746.02	- 2 001.21
Restes à réaliser RAR	Dépenses votées mais non réalisées	Recettes validées mais non perçues (subventions)			Besoin net de la section Investissement
	0	0	389,68	- 2 530,37	2 001,21

Le conseil municipal valide le compte administratif du budget annexe par 13 voix.

6. Affectation et reprise du résultat 2023 – BA

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023, le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION	
A. Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	1 644.87
Dont B. Plus-values nettes de cession d'éléments d'actifs :	0.00
C. Résultats antérieurs reportés	- 1 784.35
D 002 du compte administratif (si déficit)	
R 002 du compte administratif (si excédent)	
Résultat à affecter : D = A. + C. (1)	- 139.48
(Si D. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	
Solde d'exécution de la section d'investissement	
E. Solde d'exécution cumulé d'investissement (précédé de + ou -)	- 2 001.21
D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	
F. Solde des restes à réaliser d'investissement (précédé du signe + ou -)	0.00
Besoin de financement. = E. + F.	2 001.21
AFFECTATION (2) = D.	0.00
1) Affectation en réserves R1064 en investissement pour le montant des plus-values nettes de cession d'actifs (correspond obligatoirement au montant du B.)	0.00
2) Affectation en réserves R1068 en investissement (au minimum pour la couverture du besoin de financement diminué du 1)	0.00
3) Report en exploitation R 002	0.00
Montant éventuellement et exceptionnellement reversé à la collectivité de rattachement (D 672) : 0.00	
DEFICIT REPORTE D 002 (3)	- 139.48

Le conseil municipal valide l'affectation du résultat du budget annexe par 14 voix

7. Proposition d'assurance « Dommages ouvrage » - construction Halle et local de stockage – boulangerie – pâtisserie :

Suite à la demande de Mr le maire notre assureur Groupama nous a fait parvenir une proposition de contrat pour la garantie dommage-ouvrage pour la construction d'une halle, d'un local annexe (stockage) et d'une pâtisserie boulangerie avec point de vente.

Deux formules de garantie sont proposées ;

- La garantie de base pour 4751,00 € HT soit 5185,00 € TTC,
- La garantie de base + garanties complémentaires pour 4 944,00 € soit 5 395,00 TTC.

Les garanties complémentaires portent sur :

- Le bon fonctionnement des éléments d'équipements
- Les dommages immatériels consécutifs soit

l'ensemble de tous les préjudices pécuniaires qui résultent de la privation de jouissance d'un droit, de la perte d'un bénéfice ou de l'interruption d'un service rendu par un bien.

Le contrat précise, comme clause obligatoire, les éléments suivants :

« Il est entendu entre les parties que la présente offre ne pourra prendre effet, que sous réserve de la communication préalable d'un courrier du contrôleur technique, précisant que tous les points de réserves ou sans position prises sont levés, et qu'il n'y a que des avis favorables avec les derniers éléments techniques mis à jour et portés à sa connaissance »

8. Promesse de bail emphytéotique – AKUO :

Mr le maire présente la promesse de bail emphytéotique proposé par AKUO qui concerne la parcelle section C numérotée 416 d'une contenance de 5810 m2, appartenant au domaine privé de la commune de FAUX suite à la finalisation de la procédure dite des « biens sans maîtres ». Cette parcelle est située au bois de Pichot et elle est enclavée dans la partie destinée à la production énergétique.

En intégrant cette parcelle AKUO va rationaliser l'installation, simplifier la pose de clôtures, ainsi que l'entretien du site.

Il s'agit d'un bail transitoire valable 4 ans. Il deviendra définitif lorsque le projet sera fonctionnel.

Le montant du bail est arrêté à 4 000€ par an révisable suivant un indice officiel prévu au bail.

Le premier versement est prévu l'année suivant la mise en service du site.

Sa durée est de 50 ans renouvelable 2 fois 20 ans.

Le versement d'une soulte par anticipation sur les loyers futurs pourra être sollicitée pour 30 000 €

Mr le maire précise que la promesse de bail a été lue et vérifiée par Maître LOMPRESZ notaire à ISSIGEAC. Par ailleurs le projet d'agro-énergie a été retenu par la Commission de Régulation de l'Énergie.

Le conseil municipal autorise la signature de la promesse de bail emphytéotique avec AKUO par 14 voix

9. Devis intervention installations électriques du club house du football :

Suite au contrôle SOCOTEC une mise en conformité des installations électriques du clubhouse au stade de football est nécessaire.

Une première partie, urgente a fait l'objet d'un devis de l'entreprise EGB PEREIRA d'ISSIGEAC

Cette entreprise indique que le disjoncteur ne peut être simplement remplacé, car cela pourrait accroître les risques électriques déjà présents. Il faut aussi reprendre les connexions dans le tableau.

Devis pour les interventions « minimales » : 811,00 € HT soit 973,20 € TTC

L'Intervention peut être prévue pour le deuxième trimestre 2024.

En ce qui concerne les autres anomalies signalées dans le rapport plusieurs devis seront demandés pour une intervention en septembre 2024.

Le conseil municipal autorise la signature du devis de 973,20€ TTC par 14 voix

10. Validation par délibération des zones ENr :

Après lecture du courrier du préfet précisant la date du 31 mars 2024 comme date de réception des délibérations portant sur les zones ENr (Loi d'Accélération de la Production d'Energie Renouvelable (APER)) Mr le maire propose, pour rédiger cette délibération, de reprendre les zones validées lors des précédents conseils (CM du 13/12/2023 et du 17/01/2024)

Le conseil municipal valide cette proposition de délibération par 14 voix.

INFORMATIONS DIVERSES :

- sortie WALIBI : les élus accompagnateurs qui se sont proposés: AGUESSE Rachel, DEMBRI Kamel, DORLEAC Bernadette, GACHET MORAND Claire, MALONE Clark et HUARD Anne qui doit confirmer.

- enlèvement des derniers poteaux de la ligne Tuilières Martiloque : prévus pour la semaine 17 du 22 au 26 avril

- caravane olympique : le mercredi 24 avril, en partenariat avec le club de foot, pour les 8-11 ans et gratuit.

- journée sport : prévus pour le mercredi 17 avril. Cout de 20€ dont 10 € pris en charge par la commune pour les enfants de la commune.

- commission finances et commission travaux : prévues respectivement le 27 mars et le 3 avril à 20H30.

- vote du budget : le conseil municipal est avancé au 10 avril

- dépôt de gerbe : le Comité intercommunal F.N.A.C.A de Lanquais a l'intention d'honorer la mémoire de Monsieur BOUCHILLOU le vendredi 12 Avril 2024 à 18H.

- élections européennes : prévues le 9 juin. Un tableau pour les tours de garde sera envoyé aux élus.

- achat terrain : suite à une rencontre avec le propriétaire pour échanger sur le terrain objet d'un droit de préemption.

Fin du conseil : 23H00

➤ Conseil municipal du 10 avril 2024 :

Le dix avril deux mille vingt-quatre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni sous la présidence de Monsieur Alain LEGAL, Maire, dans la salle du Conseil de la Mairie.

Étaient présents : AGUESSE Rachel, DELPECH Jean-Michel, DEMBRI Kamel, DORLEAC Bernadette, DUMON Patrick, FONTAYNE Anne-Marie, FORGERON Jérôme, FORMAGGIO Yolande, GACHET MORAND Claire, LEGAL Alain, MAHIEU François.

Absent représenté : BERNARD Christophe,

Absents excusés : BOILLIN Françoise, HUARD Anne, MALONE Clark.

M. DUMON Patrick a été élu secrétaire de séance.

Le compte rendu du 20 mars 2024 est adopté à l'unanimité.

Ordre du jour :

1. Participation pour l'assainissement collectif,
2. Tarif de la Redevance Assainissement-Budget Annexe,
3. Vote des taxes pour 2024,
4. Fongibilité des crédits,
5. Vote du Budget 2024 - Budget Principal 21300,
6. Vote du Budget 2024 - Budget Annexe 21301,
7. Convention MULTI SPORT TOUR,
8. Avis pour la demande d'enregistrement AIOT – Méthaniseur EURL EVTBI

Questions diverses

1. Participation pour l'assainissement collectif

Le coût pour un raccordement neuf reste à 2000 € pour 2024 mais pour couvrir les frais réels proches de 2250 € une augmentation sera nécessaire pour 2025.

Le conseil municipal accepte le maintien du coût de raccordement à 2000€ par 12 voix

2. Tarif de la Redevance Assainissement-Budget Annexe

Mr le maire propose de maintenir l'abonnement à 100€ mais d'augmenter le coût au M3 de 1,40 à 1,60 €.

La réalité de la consommation annuelle des foyers raccordés fait ressortir une consommation moyenne de 68 M3 largement inférieure aux consommations estimées pour le calcul des recettes du budget annexe qui doit absolument s'équilibrer.

Le conseil municipal valide les nouveaux tarifs de la redevance assainissement par 12 voix

3. Vote des taxes pour 2024

Mr le maire fait remarquer que les taux sont inchangés depuis 17 ans. L'augmentation des recettes provient de l'augmentation des bases servant aux calculs et des constructions nouvelles.

Le conseil propose de maintenir les taux actuels à savoir :

Taxe	Bases d'imposition prévisionnelles 2024	Taux d'imposition	Produit fiscal attendu arrondi 2024
<i>Taxe Foncière bâtie (TFB)</i>	602 200	36,01	216 852
<i>Taxe Foncière non bâtie (TFNB)</i>	41 500	27,08	11 238
<i>Taxe d'Habitation (TH)</i>	172 300	9,01	15 524
<i>Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)</i>	35 700	12,63	4 509
TOTAL PRODUIT ATTENDU			248 123

Le produit attendu passe de 238 607€ à 248 123€ soit + 4 %

Le conseil municipal accepte les taux proposés par 12 voix

4. Fongibilité des crédits

M. le maire informe les membres du conseil que le référentiel comptable M57, adopté par le conseil le 19 juillet 2023, étend à toutes les collectivités territoriales les règles budgétaires assouplies offrant une plus grande marge de manœuvre et souplesse budgétaire aux gestionnaires et notamment en matière de fongibilité des crédits.

La fongibilité des crédits consiste en la possibilité pour l'exécutif, si l'assemblée l'y a autorisé, de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel,

dans une limite fixée par l'assemblée délibérante et ne pouvant excéder 7,5 % des dépenses réelles de chaque section.

Cette délibération permet d'éviter le recours à des décisions modificatives (DM) ce qui accélère les opérations comptables. Mr le maire précise qu'il informera le conseil si de tels virements ont lieu.

Le conseil municipal autorise M. le maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section par 12 voix.

5. Vote du Budget 2024 - Budget Principal 21300

Mr le maire présente le budget primitif 2024 pour sa partie **fonctionnement** en reprenant chaque ligne de chaque chapitre pour les dépenses et les recettes. Le total des dépenses s'élève à 723 429,45€ en équilibre avec les recettes attendues. Mr le maire rappelle que si les dépenses sont surévaluées les recettes sont au contraire sous-évaluées ce qui donne une marge de sécurité au budget.

Pour la partie **investissements** les restes à réaliser se montent à 802 225,84 € portant principalement sur la construction de la halle, du local annexe, de la pâtisserie boulangerie ainsi que sur les éclairages des stades et le renouvellement de l'éclairage public à La Micalie. Les propositions nouvelles se montent à 582 090,86 €. Elles concernent : achat terrain en face du Vival, agrandissement du colombarium, réseau d'eaux pluviales, gouttières et réseau d'eau pluviales à l'église, travaux routiers, divers et des remboursements d'emprunts.

Le total des investissements prévus se monte à 1 384 316,70 en équilibre avec les recettes (réserve 213 990,50; prélèvement sur fonctionnement 2023 :198 626,17€; subventions validées 322 149,13 €) un emprunt complète le financement pour 601 340 € Mr le maire précise que comme les autres années des subventions attendues mais non signifiées ne peuvent pas être comptabilisées (79 000€) ainsi que le remboursement attendu de la FCTVA pour 120 000€, montants qui limiteront le recours à l'emprunt.

Le conseil municipal valide le budget principal 2024 par 12 voix

6. Vote du Budget 2024 - Budget Annexe 21301

Le budget annexe s'équilibre à 24 570,50€ pour le **fonctionnement**. Il prévoit une meilleure prise en compte du temps de travail des agents communaux (passe de 6 157,68€ à 7 000€).

Pour l'**investissement** les dépenses et les recettes sont à 23 534,94€ et pour les recettes un emprunt de 10 000€ est prévu pour une réparation nécessaire sur une canalisation arrivant à la station.

Le conseil municipal valide le budget annexe 2024 par 12 voix.

7. Convention MULTI SPORT TOUR.

Mr le maire propose la reconduction de la convention validée en 2023.

Elle permet de soutenir les actions permettant de découvrir

différents sports pour les jeunes par le versement d'une participation financière de 10 € pour les enfants habitant à FAUX et par la mise à disposition par la commune des équipements suivants : city stade, stade d'entraînement de Football, parcours sportif, vestiaires et WC attenants au stade de football et si besoin de la salle des fêtes (mauvais temps).

L'intervention MULTI SPORT TOUR est prévue le mercredi 17 avril. 15 jeunes sont actuellement inscrits.

Le conseil municipal valide la signature de cette convention par 12 voix

8. Avis pour la demande d'enregistrement AIOT – Méthaniseur EURL EVTBI

La consultation du public s'est déroulée du 12 mars au 9 avril 2024. Elle concernait la création d'un méthaniseur à la Micalie sous la référence : EURL des Energies Vertes du Terme Blanc en Issigeacois.

Les Activités, Installations, Ouvrages, Travaux (AIOT) regroupent les Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE)

Dans les quinze jours suivant la fin de cette consultation le conseil municipal a la possibilité d'émettre un avis sur ces équipements et de le transmettre au préfet.

Mr le maire propose d'émettre l'avis suivant :

« Favorable à la création de l'unité de méthanisation et au projet, permettant de se situer en complément et en prolongement de la production agricole pour les agriculteurs concernés, sur la commune et les communes environnantes. Cependant nous souhaitons apporter des remarques importantes, que l'alimentation issue des cultures principales soit réduite au maximum, pour éviter de dévier le rôle complémentaire du méthaniseur .

Le plan d'épandage fait apparaître environ 12 000 tonnes qui se rajoutent aux intrants, soit 24 000 tonnes qui vont engendrer un trafic annuel proche de 1300 voyages de tracteurs.

Ce tonnage va se cumuler avec le méthaniseur le plus proche qui prévoit un volume supérieur, soit près de 3000 voyages par an, sans tenir compte des méthaniseurs existants sur le Beaumontois , qui génèrent déjà des flux sur la commune .

Deux inquiétudes :

- Le flux concentré sur certaines périodes. au regard de la sécurité et eu égard au comportement de certains chauffeurs .
- L'impact sur la voirie locale, sans aucune compensation pour les collectivités »

Au vu des inquiétudes sur les transports importants de marchandise, avec des véhicules de fort tonnage, et à la vue de l'inexistence de compensation pour les dégradations inévitables de la voirie, une rencontre est prévue le 16 avril avec les gestionnaires du futur méthaniseur et des réunions entre maires des communes impactées auront lieu rapidement.

Le conseil municipal valide l'avis émis par Mr le maire par 12 voix

INFORMATIONS DIVERSES

- pour le 15 août : la mairie doit contacter la mairie de Saint Capraise pour le prêt de tables et chaises celles d'Issigeac étant déjà prises.

Fin du conseil : 22H45

Informations pratiques concernant

la Mairie:

➤ Les horaires :

	Lundi	Mercredi	Vendredi	Samedi
MAIRIE	9h30 – 12h00 14h00 – 17h30	9h30 – 12h00 14h00 – 17h30	9h30 – 12h00 14h00 – 17h30	
BIBLIOTHEQUE	16h30 – 18h00	16h00 – 18h00		10h00 – 12h00
AGENCE POSTALE	9h30 – 12h00 14h00 – 17h00	9h30 – 12h00 14h00 – 17h00	9h30 – 12h00 14h00 – 17h00	

Pour les personnes ayant répondu « oui » sur le questionnaire annexe au tambourinaire précédant, pour recevoir le tambourinaire également par mail.
Merci de nous faire la demande par mail : faux24.mairie@wanadoo.fr

Nos habitants :

BIENVENUE AUX NOUVEAUX HABITANTS :

- Yannick SIRE, Lise SADIRAC et leurs filles Julia et Mathilde à la Micalie



BIENVENUE AUX NOUVEAUX NÉS :

- Naomy FERAPY CHANDOU née le 17 avril 2024



AVIS DE DÉCÈS

DÉCÈS :

BOURNAZEL Lucien décédé le 16 avril 2024 à BERGERAC
ADRIANT Didier décédé le 21 avril 2024 à PÉRIGUEUX
MAZEAU Guy décédé le 09 mai 2024 à FAUX
Nous présentons nos sincères condoléances à la famille

POUR LES NOUVEAUX ARRIVANTS :

N'hésitez pas à venir vous faire connaître à la MAIRIE où nous vous remettons des documents vous facilitant l'intégration dans notre village (livret d'accueil, différents services au sein du village, associations, etc...)

Pensez à télécharger Panneau Pocket !

C'est L'application gratuite et sans pub qui vous permet d'être alerté sur les informations de la commune. Il suffit juste de la télécharger et de mettre Faux en favoris.

VOUS POUVEZ ÉGALEMENT CONSULTER LES INFORMATIONS DE LA COMMUNE DEPUIS VOTRE ORDINATEUR SUR LE SITE : <https://app.panneaupocket.com/>



La permanence de l'assistante sociale :



Stéphanie DARCQ tient une permanence à la Mairie de FAUX le jeudi matin sans rendez vous

Vous pouvez la contacter au 05.53.02.06.13 (centre médico-social de Sigoulès-et-Flaugeac).

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE



HORAIRES D'OUVERTURE

	Matin	Après-midi
Lundi		16h30 à 18h00
Mercredi		16 h à 18 h
Samedi	10 h à 12 h	

L'heure des contes de la Mère Michelle

L'HEURE DES CONTES DE LA Mère Michelle

Pour partir à l'aventure ...
Pour sourire ou rire aux éclats
Pour frissonner un peu, beaucoup ... !

**Venez écouter des histoires magiques,
gourmandes, étonnantes ...**

**Les lundis 27 mai, 3 juin, 10 juin et 1er juillet
de 16h45 à 17h15, à la Bibliothèque.**

Après la classe, un moment rien que pour vous !

Un moment rien que pour les enfants !!!

Après la classe, pour s'apaiser !!!

**Les LUNDIS 03 & 10 JUIN et 1er JUILLET
DE 16H45 à 17h15, à la Bibliothèque**

Je vous attends !!! 🌈



DES PETITS GESTES POUR NOTRE PLANETE !

« La sagesse de la terre est une complicité totale entre l'homme et son environnement. »

Le geste écolo du Mois :

PETITS GESTES POUR LA PLANETE !!!



Visite du Parc Photovoltaïque de FAUX

Le 24 mai 2024, 50 élèves de deux classes de 5^{ème} accompagnées de leurs professeurs de physique-chimie, Histoire-géographie et anglais sont venues visiter le parc photovoltaïque de Faux.

Cette rencontre s'est déroulée en deux parties une partie technique avec la genèse du projet de parc photovoltaïque et une partie sur la conservation de la biodiversité sur le site, présentées en photos et développées par Monsieur Legal le maire de Faux et Mme Pennecc-Peyrie agent administratif chargée du développement durable à la Mairie.



Les élèves très intéressés avec des questions pertinentes sur les problématiques de développement durable et la biodiversité ont continué leur questionnement lors d'un parcours d'observation de la flore des pelouses sèches, visite in situ.

Classes de 5^{ème} collège de Castillonnès



AGENCE COMMUNALE

Informations importantes :

Notre agence communale vous accueille les lundis, mercredis et vendredis de 9h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00.

Pour rappel, voici les services proposés :

- **Acheter :** timbres postes (à l'unité, en carnet, en planche), produits prêts-à-poster : enveloppes, emballages toute destination
- **Déposer :** courriers, recommandés, colis, chronopost
- **Retirer :** sous le délai de 15 jours tous vos avisés tels que lettre recommandée, colissimo, tout colis en instance hors poste restante, chronopost, ...
- **Bénéficiaire de services de proximité :** réexpédition (contrat temporaire ou permanent), garde du courrier, photocopie (A4, A3 recto ou recto/verso)
- **Retirer ou déposer** de l'argent sous conditions

Certaines opérations ne se font pas dans cette agence postale :

- envoi et paiement en mandat cash,
- consultation de comptes,
- ouverture de compte CCP, épargne...

COURRIER

En raison des changements fréquents des facteurs, et des erreurs qui peuvent ou ont pu être faites, les heures de retrait des instances affichées sur l'avis de passage ne sont souvent pas les mêmes. Vous pouvez récupérer vos instances à l'agence postale, le jour marqué sur votre avis mais à partir de 14h00.

Nous vous rappelons que **les numéros de rue doivent être visibles depuis la route** (aussi bien pour les facteurs que pour les pompiers).

➤ Les chantiers dans le Bourg :



En raison des travaux de La Halle, de la boulangerie pâtisserie et du local annexe, de la reconstruction d'une maison, la circulation et le stationnement sont modifiés comme suit :

- Petite place du foirail : interdiction de stationnement

Rue Neuve : route barrée depuis la rue du foirail

L'accès est réservé aux riverains depuis la rue Paul Abadie.

- Rue de La Poste : route barrée

Merci de ralentir !

➤ Procurations pour les élections européennes :



Si vous souhaitez donner procuration, n'oubliez pas de compter les délais postaux. Le plus tôt est toujours le mieux !



Par Formulaire cartonné ou papier :

- Formulaire cartonné Cerfa n°12668*03 remis par l'autorité habilitée (en Gendarmerie) ;
- Formulaire papier Cerfa n°14952*03 disponible sur Service-public.fr au lien suivant :



<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R12675>

- Les 2 pages doivent être imprimées **en A4 sur 2 feuilles différentes.**
- Il doit être **ni daté ni signé** à l'avance.

Quel que soit le formulaire choisi, vous devrez indiquer votre n°NNE (numéro national électeur) et celui du mandataire.



Ce numéro apparaît sur votre carte électorale ou peut être récupéré sur le site Service-public : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R51788>

Ensuite, vous devez vous rendre en Gendarmerie ou Commissariat de Police pour confirmer votre identité et enregistrer votre procuration.

Par le téléservice « Ma Procuration en ligne »



- Accès à la procédure sur www.maprocuration.gouv.fr en se connectant avec France Connect. Vous remplissez le formulaire en ligne.
- Vous devrez toujours faire vérifier votre identité en gendarmerie ou commissariat.
- Vous recevrez un mail confirmant la prise en compte de votre procuration.

Horaires d'ouverture Gendarmerie :

ISSIGEAC	Lundi – mardi – mercredi : 8h30 – 12h00
EYMET	Jeudi – vendredi – samedi : 8h30 – 12h00

Rappels :

Le mandant et le mandataire ne sont plus nécessairement inscrits dans les listes électorales de la même commune.

- Si vous avez procuration pour une personne votant dans une autre commune que la vôtre, **vous devez présenter votre pièce d'identité.**
- Le mandataire doit pouvoir voter pour l'élection concernée.

La dérogation prévoyant 2 procurations établies en France par mandant est terminée (le contexte sanitaire lié au Covid-19 étant terminé).

NOUVEAU :

Procédure entièrement dématérialisée avec France Identité :

Si vous êtes détenteur d'une identité certifiée « France Identité », vous pouvez donner procuration de manière totalement dématérialisée, sans avoir à vous déplacer en gendarmerie ou commissariat.

France Identité est une identité numérique certifiée. Vous devez posséder une carte d'identité nouveau format (CNiE), créer votre compte sur France Identité, puis vous rendre dans une mairie habilitée à la certification. En Dordogne, seule la mairie de Terrasson Lavedieu le fait, le dispositif étant au début de son déploiement.

<https://france-identite.gouv.fr/identite-numerique-certifiee/>



➤ Les inscriptions à l'école :

Peuvent être admis les enfants nés en 2021 qui auront atteint l'âge de 3 ans avant la fin de l'année civile (31/12/2024).

L'inscription s'effectue dans un premier temps auprès de la mairie de la commune dans laquelle se situe votre école de rattachement.

Se munir du livret de famille, du carnet de vaccinations ou du carnet de santé, et d'un justificatif de domicile de moins de trois mois (titre de propriété, avis d'imposition, quittance de loyer, facture de gaz - électricité - téléphone, attestation d'assurance du logement). Pour les enfants inscrits précédemment dans une autre école, il est impératif de fournir un certificat de radiation.

L'admission des élèves en classe de Toute Petite Section (TPS) est subordonnée à l'accord préalable de la directrice de l'école, au vu des effectifs et du profil de la classe, et également des places disponibles. Concernant les enfants nés dans le premier semestre 2022, leur inscription préalable en TPS est obligatoire, et ils doivent intégrer l'école au plus tard au retour des vacances de Noël.

L'école de rattachement s'apprécie en fonction de votre lieu de résidence et du niveau scolaire de votre enfant, selon les règles suivantes :

- L'accueil des élèves originaires des communes de FAUX, CONNE DE LABARDE, MONMADALES, SAINT AUBIN DE

LANQUAIS, SAINT CERNIN DE LABARDE et scolarisés en école maternelle ou en école élémentaire s'effectue à **l'école publique de Faux**. L'inscription se fera donc à la mairie de Faux.

- Dans tous les autres cas, l'accueil des élèves s'effectue à **l'école publique d'Issigeac**, et l'inscription se fera donc à la mairie d'Issigeac.

Si vous optez pour un choix différent, il vous faudra faire par écrit une demande motivée de dérogation, et l'adresser à la Communauté de communes Portes Sud Périgord (23, avenue de la Bastide - 24500 Eymet ou par courriel : cc.portesudperigord@orange.fr). Votre demande sera examinée par une commission d'inscription dans les plus brefs délais.

Sur présentation du certificat d'inscription délivré par la mairie concernée, la directrice ou le directeur de l'école procède à l'admission de l'enfant. Il vous faut obligatoirement prendre rendez-vous au préalable :

École de Faux : 05.53.24.32.17

École d'Issigeac : 05.53.58.70.71



Nous rappelons que l'instruction est obligatoire à partir de trois ans. Si des familles font le choix de l'Instruction dans la famille, il est de leur ressort de se rapprocher de leur mairie ainsi que de contacter la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale de la Dordogne. Afin de faciliter l'organisation de la rentrée scolaire, il est souhaitable que les inscriptions soient effectuées **avant le 15 juin 2024**.

➤ Ça y est, la fibre est là !



La commercialisation de la fibre est ouverte.

Vous pouvez dès à présent tester votre éligibilité sur www.nathd.fr

Vous trouverez toutes les informations dont vous aurez besoin pour les sujets ci-dessous :

- Tout savoir sur le raccordement à la fibre :
<https://nathd.fr/wp-content/uploads/2024/02/FICHE-RACCORDEMENT-NATHD.pdf>
- Tout savoir sur l'adduction pour le passage à la fibre :
<https://nathd.fr/wp-content/uploads/2023/11/FICHE-ADDITION-NATHD.pdf>
- L'élagage garantit l'accès de tous au service public de la fibre :
<https://nathd.fr/wp-content/uploads/2024/02/FIBRE-PRATIQUE-ELAGAGE.pdf>



Des services d'assistance ont été mis en place, vous pouvez contacter le syndicat au :

0 806 806 006
Service gratuit
+ prix appel



*Ça y est,
la fibre est là !*

LE RÉSEAU PUBLIC DE FIBRE OPTIQUE PÉRIGORD NUMÉRIQUE EST OPÉRATIONNEL DANS VOTRE COMMUNE



Testez votre éligibilité sur www.nathd.fr et abonnez-vous auprès de l'opérateur de votre choix



Vous avez des questions ?

Sur votre ACCÈS À LA FIBRE OPTIQUE ?
Sur les OPÉRATEURS qui proposent des abonnements ?
Sur l'INSTALLATION DE LA FIBRE chez vous ?...

Renseignez-vous



Un grand réseau public financé par vos collectivités avec le soutien de



Informations diverses :

➤ Le Rucher du Périgord :



Un essaim d'abeilles ?

Il y a sûrement un apiculteur à proximité, intéressé pour le récupérer et lui offrir un nouvel habitat dans son rucher.

Le Rucher du Périgord, premier syndicat apicole du département, a un réseau d'apiculteurs adhérent au syndicat sur tout le territoire de la Dordogne.

Intervention gratuite et possible seulement s'il s'agit d'un essaim d'abeilles et qu'il est accessible en toute sécurité. **PAS D'INTERVENTION DANS LES CHEMINÉES.**

Vous pouvez contacter **RAPIDEMENT** Monsieur CLUZEAU, président de l'association, au 06.16.70.71.96 ou Madame PATRIARCA, secrétaire, au 06.14.33.47.65 qui vous redirigeront vers des apiculteurs locaux.

➤ FR ALERT :

La préfecture de la Dordogne a procédé mardi 09 avril à un exercice FR ALERT qui avait pour double objectif de tester sa diffusion sur notre territoire et d'acculturer la population à ce nouveau mode d'alerte, permettra d'apporter les correctifs nécessaires à son bon développement.

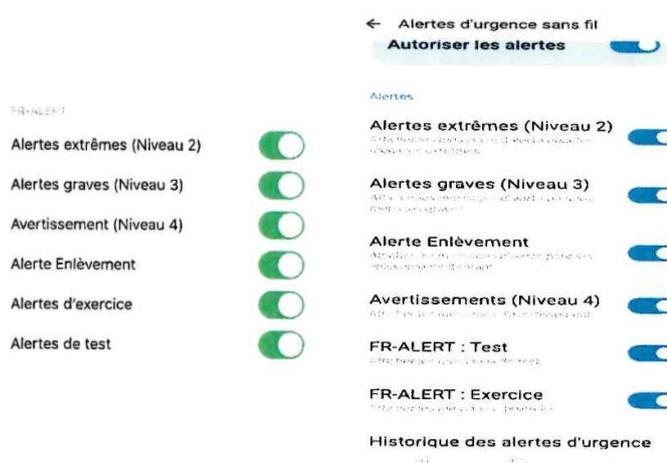
Vous avez pu recevoir cette alerte :

- **Par notification push sur l'écran de votre téléphone (4G ou 5G) comme suivant et accompagné d'un signal sonore fort**
- **Et/ou par SMS**

La préfecture a constaté le bon fonctionnement de l'outil, toutefois, certains d'entre vous, n'ont peut-être pas reçu cette alerte d'exercice, les raisons peuvent être les suivantes :

- Votre téléphone était éteint ou en mode avion,
- La dernière mise à jour disponible n'a pas été installée sur votre téléphone,
- Vous n'étiez pas, au moment de l'alerte, sous couverture réseau,
- La notification par SMS n'est pas encore disponible pour l'opérateur FREE,
- Vous n'avez pas activé les notifications FR ALERT sur votre téléphone, y compris pour les phases test ou exercice, (ci-après exemple de centres de notification Iphone et Samsung),

Nous invitons tous les utilisateurs de smartphone à activer l'ensemble des alertes pour assurer l'alerte instantanée en cas d'évènement réel.



➤ Les permanences de la PMI :

NOUVEAU : Le Docteur David MONTES-BENTURA fait des permanences sur la commune d'Issigeac le 1^{er} jeudi de chaque mois **UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS** au 05.53.02.04.62.

Prochaines disponibilités :

- Jeudi 04 avril
- Lundi 29 avril
(exceptionnellement lundi)

La puéricultrice Flavie VERDIER elle, fait des consultations pour les enfants jusqu'à 6 ans **UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS** au 05.53.02.06.13.

➤ L'application du SMD3 :

Le SMD3 lance une application mobile permettant d'ouvrir les conteneurs à déchets en Dordogne grâce au Bluetooth de votre smartphone.



Pour télécharger l'application SMD3-mon service déchets, scannez ce QR CODE



➤ Les précautions pour les fortes chaleurs :



➤ Les produits phytopharmaceutiques :

Pour rappel, il est **interdit** depuis le 1er janvier 2019, de vendre, d'utiliser et de détenir des produits phytopharmaceutiques pour un usage non professionnel.

Ces substances actives sont non approuvées pour des raisons liées à la protection de la santé humaine ou animale ou de l'environnement.

➤ Les horaires de tonte et d'utilisation de petits matériels de jardinage, travaux, etc...:

Valable toute l'année :

Lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30

Samedi de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00.

Dimanche et jours fériés de 10h00 à 12h00 uniquement



➤ Le brûlage des déchets verts :

Le brûlage des déchets verts est interdit jusqu'au 30 septembre.

Le dépôt de déchets verts en déchèterie durant cette période reste possible !

Tout brûlage d'autres types de déchets à l'air libre est formellement interdit toute l'année.

Rappel aux professionnels des espaces verts/paysagisme : interdiction



ENGAGEMENTS DU DECLARANT

Le déclarant s'engage à respecter les dispositions figurant à l'article 3 de l'arrêté préfectoral pour la prévention de la pollution de l'air et des incendies de forêt :

- Seuls les propriétaires des terrains (particuliers, exploitants agricoles, propriétaires forestiers...) et leurs ayant-droit dûment mandatés (locataires, fermiers...) sont autorisés à pratiquer les brûlages de déchets verts. Les collectivités et les entreprises d'espaces verts et paysagistes sont tenues d'éliminer leurs déchets verts par des solutions alternatives au brûlage. Le brûlage leur est interdit.

Extrait de l'imprimé de déclaration de brûlage de déchets verts.

Réf. : arrêté préfectoral n° 24-2017-04-05-001

➤ Les arbres :



Au vu des diverses intempéries des derniers mois, la commune a subi plusieurs chutes d'arbres, particulièrement sur des voies communales. Afin de prévenir d'autres chutes et d'éventuels accidents, nous vous demandons de vérifier la bonne santé des arbres sur vos propriétés. Si vous possédez des bois, pensez à leur bon entretien notamment s'ils sont en bordure de route. Car pour rappel, c'est aux propriétaires d'entretenir leurs arbres et non à la commune.

A noter : « un arbre est, en droit, une propriété immobilière. Son propriétaire en est responsable, comme tout élément de son patrimoine immobilier. En cas de tempête, les dégâts causés par un arbre sont de même nature que ceux occasionnés par une cheminée, un élément de toiture ou un mur. » (extrait de la vie communale).

En cas d'inertie des propriétaires riverains, quels sont les pouvoirs du maire en matière d'élagage d'un arbre surplombant le domaine public ?

La voie publique concerne l'ensemble des voies ouvertes à la circulation publique. Les trottoirs sont considérés comme des dépendances de la voie et font partie intégrante de l'emprise du domaine public routier (CE, 14 mars 1975, n° 90899).

L'avancée des branches d'un arbre qui conduirait à gêner la circulation sur la voie publique est de nature à entraver la commodité du passage sur le domaine public routier communal et, éventuellement, à mettre en jeu la sécurité des piétons.

La voie publique concerne l'ensemble des voies ouvertes à la circulation publique. Les trottoirs sont considérés comme des dépendances de la voie et font partie intégrante de l'emprise du domaine public routier (CE, 14 mars 1975, n° 90899).

Le maire, dans le cadre de ses pouvoirs de police qu'il détient aux termes de l'article L.2212-2 du code général des collectivités territoriales, peut imposer aux riverains des voies de procéder à l'élagage ou à l'abattage des arbres de leur propriété menaçant de tomber sur les voies.

L'article L.2212-2-2 du même code permet au maire, après mise en demeure restée sans résultat auprès de l'administré concerné, de procéder à « l'exécution forcée des travaux d'élagage destinés à mettre fin à l'avance des plantations privées sur l'emprise des voies communales afin de garantir la sûreté et la commodité du passage, les frais afférents aux opérations sont mis à la charge des propriétaires négligents ».

Il convient de noter qu'une procédure similaire est prévue à l'article D.161-24 du code rural et de la pêche maritime pour ce qui est des chemins ruraux : « Les branches et racines des arbres qui avancent sur l'emprise des chemins ruraux doivent être coupées, à la diligence des propriétaires ou exploitants, dans des conditions qui sauvegardent la sûreté et la commodité du passage ainsi que la conservation du chemin. Les haies doivent être conduites à l'aplomb de la limite des chemins ruraux. Dans le cas où les propriétaires riverains négligeraient de se conformer à ces prescriptions, les travaux d'élagage peuvent être effectués d'office par la commune, à leurs frais, après une mise en demeure restée sans résultat ».

➤ La lutte contre les feux de forêt et de végétation :

Des grands feux ont malheureusement commencé, nous vous rappelons l'importance du risque d'incendie de forêt et de végétation lié à la période estivale.

Débroussailler permet de :

- limiter la propagation du feu
- faciliter l'intervention des sapeurs-pompiers
- protéger une habitation et les personnes qui y vivent.

Un feu de végétation démarre du sol et, dans 9 cas sur 10, résulte d'une action humaine. Le débroussaillage est donc une obligation dans les espaces classés à risque d'incendie de forêt et de végétation de 46 départements, dont le nôtre.

Un site informatif est disponible à l'adresse suivante : <https://www.ecologie.gouv.fr/feux-foret-et-vegetation>



GOUVERNEMENT
Culture
Agilité
Proximité

FEUX DE FORÊT ET DE VÉGÉTATION

AYONS LES BONS RÉFLEXES POUR PRÉVENIR LES DÉPARTS DE FEUX...

- Organiser les barbecues loin de la végétation
- Jeter ses mégots dans un cendrier (et non au sol ou par la fenêtre de sa voiture)
- Réaliser ses travaux loin de la végétation et prévoir un extincteur à portée de main
- Stocker les matériaux et produits inflammables (bois, bouteilles de gaz) dans un abri fermé, éloigné de l'habitation

... ET SE PROTÉGER DES FEUX

- Donner l'alerte en appelant le 112, le 18 ou le 114 (personnes malentendantes) et tenter de localiser le feu avec précision
- S'abriter dans un bâtiment. La voiture n'est pas un endroit sûr car facilement inflammable
- Rester informé de la situation et écouter les consignes des secours et/ou de la mairie

AYONS LES BONS RÉFLEXES
[feux-foret.gouv.fr](https://www.feux-foret.gouv.fr)

La vie associative :

➤ Liste des contacts des associations de la commune :

- * **A.A.M.** : Mme DUBUC Véronique 05.53.24.54.71
- * **ABT** : Mr MORTON DE LA CHAPELLE Arnaud 05.53.58.87.81
- * **AMICALE des PROPRIÉTAIRES et CHASSEURS** : Mr DÉSIGNÈRE Christian 05.53.24.33.07
- * **AU CŒUR DE FAUX** : M AMMETER Raymond 06.72.84.20.77
- * **ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES (APE)** : Mme PISSOT Candice 06.86.65.61.95
- * **LES BOULISTES DE FAUX** : M. MAHIEU François 05.47.77.26.70 – 06.12.85.63.09
- * **2CV EN FAUX 'LIES** : M. MARCOMINI Éric 05.53.24.29.09
- * **COMÉDIES COCASSES** : M. MONTEIL Lionnel 06.07.26.56.66
- * **COMITÉ DES FÊTES** : Mme PIGEARD Betty 05.53.61.68.01
- * **COOPÉRATIVE SCOLAIRE** : Mme GACHET Claire
- * **CRÉATION ET LOISIRS** : Mme DUMON Juliette : 07.61.00.77.26
- * **CYCLO CLUB FAUX FURIEUX** : M. ROMERO Emmanuel 05.53.61.08.23
- * **FOOTBALL CLUB DE FAUX** : M. PEYTOUT Romain 06.23.75.77.27
- * **L'ÉTRIER DES BASTIDES** : Mme MACHOT Marie-Ange : 06.10.16.53.60
- * **LE TEMPS DES LOISIRS (Génération en mouvement)** : Mme DORLÉAC Bernadette 05.53.24.31.60
- * **TRADI'FAULIES (Bal Trad)** : Mme DELRIEU Dominique – 06.84.66.87.77

➤ CRÉATION ET LOISIRS EN FÊTE :



La fête de l'association Création et Loisirs, ouverte à tous, se tiendra le samedi 22 juin à 19h 30, à la salle des fêtes de Faux.

Je souhaite rappeler que cette soirée a deux objectifs :

- promouvoir l'association en montrant ce qui se pratique dans les ateliers : peinture, couture, gym douce, renforcement musculaire, yoga et danse latine.

- remercier nos animatrices pour leurs savoir-faire spécifiques qu'elles partagent avec nous avec indulgence et bonne humeur.

À l'issue de la soirée une petite réjouissance gustative offerte par les adhérents sera proposée.

Alors, venez.... Venez nombreux, avec vos familles, avec vos amis passer ce petit moment joyeux avec nous.

➤ Au cœur de Faux :



Association Au cœur de Faux

Les rendez-vous du lundi Au cœur de faux

Suite aux rendez-vous autour des émotions proposés par les professionnels de l'association durant les mois de janvier, février et mars, nous proposons de nous retrouver au printemps pour de nouvelles rencontres ouvertes à toutes et à tous.

Le thème proposé est : **Rendez-vous avec la confiance en soi**

L'association interviendra **les lundis 15 avril, 13 mai et 17 juin 2024 de 20h à 22h30 à la salle des fêtes** de Faux. Lors de chaque soirée, différents professionnels vous proposeront de mieux connaître la confiance en soi, d'apprendre à l'acquiescer et à la nourrir. Ce sera également l'occasion d'expérimenter différentes pratiques simples, accessibles à tous et d'échanger autour de cette thématique. Et toujours avec le désir de nous retrouver dans une ambiance conviviale et chaleureuse.

Premier rendez-vous : Lundi 17 juin – Qui est confiance en soi ? – ENTREE LIBRE

Avec Raymond Ammeter (lithothérapeute), eddie Piotin (sophrologie) et Valérie Ansart (biokinergiste)

Calendrier des manifestations :

DATES	MANIFESTATIONS	ASSOCIATIONS
09 Juin	Marché de l'artisanat	Comité des fêtes
15 Juin	Tournois U11	FC FAUX
15 Juin	Tournois U13	FC FAUX
16 Juin	Bal'Trad	Tradi'faulies
17 Juin	Au cœur de Faux	Au cœur de Faux
22 Juin	Fête de l'Association	Création et Loisirs
30 Juin	Bal'Trad — ANNULÉ	Tradi'faulies
30 Juin	Tournoi de Sixte Séniors	FC FAUX
30 juin	Kermesse	École de Faux
06 Juillet	Ses Olympiades Familiales	VDH 24/47
14 Juillet	Repas des Boulistes	Les Boulistes
04 Août	Bal' Trad	Tradi'faulies
15 Août	Fête votive	Comité des fêtes
22 Septembre	Bal'Trad	Tradi'faulies
12 Octobre	Repas des Boulistes	Les Boulistes
27 Octobre	Bal' Trad	Tradi'faulies
17 Novembre	Bal' Trad	Tradi'faulies
08 Décembre	Bal' Trad	Tradi'faulies

Les dates ci-dessus sont programmées sous toute réserve de modification en vigueur à la date des manifestations

➤ Manifestations à venir :

FAUX

Marché de l'ARTISANAT

DIMANCHE 9 JUIN
10h-18h
Place de la Mairie

Métiers

- Tapiserie
- Couture,
- Bijoux, perles,
- Création de savons artisanaux,
- Création métal, papier
- Sculpture fer,
- Scrapbooking,
- Thé,
- Vannerie...

Expositions
Ventes

Restauration sur place

Faux-filet/frites : 15 €

Buvette, crêpes, sur place

Apportez vos couverts.

Réservations avant le 1er juin :
06 24 40 10 55 / 07 85 35 13 92



SALLE DES FETES
FAUX EN PERIGORD 24

PROCHE DE L'EGLISE
FACE AUX MONUMENTS
AUX MORTS

BAL TRAD

À 15H00
AVEC LE GROUPE

TRADIVIRUS

**DIMANCHE
16 JUIN 2024**

STAGE À 14H00

VENEZ DANSER BOURRÉES, SCOTTISHES, CERCLES, RONDEAUX,
VALSES, POLKAS, MAZURKAS, DANSES DE BRETAGNE,
DES FLANDRES ET D'AILLEURS...

DOMINIQUE À LA CONTREBASSE
MARY AU VIOLON
VIVIANE À LA FLUTE
JEAN AUX ACCORDEONS

CONTACT : 0678584710 ENTRÉE AU CHAPEAU



17
JUN

SALLE DES FÊTES DE FAUX
20H-22H30

RENCONTRE AVEC LA CONFIANCE EN SOI

AVEC



Valérie Ansart
Biokinergiste



Raymond Ammeter
Lithothérapeute



Eddie Plotin
Sophrologue

Entrée libre
Ouvert à tous !

Rendez-vous 3/3
Comment nourrir la confiance
en soi

Une soirée pour s'informer et expérimenter !

L'Association **V D H 24/47** Organise

Ses Olympiades Familiales

Le 6 Juillet 2024 à Faux (24)
Au Stade de foot

A partir de 10H

Inscription Gratuite sur place !

Animation et Jeux
Toute la journée

Le soir **TABLE ESPAGNOLE**

Chamboule tout
Structures gonflables
Pêche aux canards
Balade à Poneys

Des surprises, etc... !

En partenariat avec :

Renseignements : 06 59 10 84 42

Buvette & Restauration sur place !
Au profit de l'Association

Reproduit par nos soins. Ne pas jeter sur la voie publique.

LES BOULISTES DE FAUX



Organisent leur traditionnel repas
DU 14 JUILLET 2024
Sur la place à côté de la mairie
à partir de 12h

MENU

- Apéritif
- Entrée
- Faux-filet / frites
- Salade / fromage
- Dessert
- Café
- Vin rouge / rosé

Prix : Enfants de -12 ans : 10 €
Adultes : 24 €



Apportez
vos couverts !

Réservations jusqu'au 10 juillet au 06 24 40 10 55

SALLE DES FÊTES
FAUX EN PERIGORD 24

PROCHE DE L'ÉGLISE
FACE AUX MONUMENTS
AUX MORTS

BAL TRAD

À 15H00
AVEC LE GROUPE

TRADIVIRUS

DIMANCHE
04
AOUT 2024

STAGE À 14H00
ANIMÉ PAR CHANTAL

VENEZ DANSER BOURRÉES, SCOTTISHES, CERCLES, RONDEAUX,
VALSES, POLKAS, MAZURKAS, DANSES DE BRETAGNE,
DES FLANDRES ET D'AILLEURS...

DOMINIQUE À LA CONTREBASSE
MARY AU VIOLON
VIVIANE À LA FLUTE
JEAN AUX ACCORDEONS

CONTACT : 0678584710

ENTRÉE AU CHAPEAU

Retour sur les événements passés :



Belle réussite à FAUX pour son rendez-vous incontournable du 1^{er} mai

La traditionnelle Omelette à l'Aillet a de nouveau été qualifiée de réel succès cette année.

Malgré de fortes pluies toute la journée, toutes les réservations ont été honorées.

Les équipes de marcheurs se sont étoffées cette année, une quinzaine de sportifs s'est jointe à la randonnée des 6 kms et plus d'une vingtaine à celle de 12 kms.

Tous abrités sous de grands chapiteaux, c'est plus de 170 convives qui se sont retrouvés dans la joie et la bonne humeur, pour apprécier un grand moment de partage et d'échanges, pendant un bon repas dans une ambiance très conviviale.

L'équipe du comité des Fêtes et ses bénévoles ont une nouvelle fois offert un événement festif de qualité et remercie les marcheurs et convives qui ont bravé les intempéries et ont contribué ainsi à la réussite de cette agréable journée.

Calendrier des manifestations autour de Faux :

DATES	HORAIRES	MANIFESTATIONS	ASSOCIATIONS	LIEUX
01 Juin	21h00	- « Skellig Irish Group » (Musique irlandaise et celtique)	Les Amis de la Brouette*	St Aubin de Lanquais (route de l'octroi)
07 Juin	18h30	- Conférence de Paul Marcel Nardi	Les Amis de la Brouette*	St Aubin de Lanquais (route de l'octroi)
08 Juin	21h00	- La Chorale Aliénor	Les Amis de la Brouette*	St Aubin de Lanquais (route de l'octroi)
15 Juin	21h00	- « Dawa » chanteuse (Polynésie Française)	Les Amis de la Brouette*	St Aubin de Lanquais (route de l'octroi)
19 Juin	20h00	- Concert d'ouverture de l'IIMA**	Dante – Quatuor à cordes : 15€/pers	Maison des Services Issigeac
20 Juin	20h00	- Concert de l'IIMA	Violon/piano (Ishani Bhoola/Helen Leek) : 15€/pers	Maison des Services Issigeac
22 Juin	20h00	- Concert de clôture de l'IIMA	Dante – Quatuor à cordes : 15€/pers	Maison des Services Issigeac
22 Juin	À partir de 20h00	- Feu de la St Jean		St Cernin de Labarde (Place du village)
22 juin	18h30	- « Art Melody » (conférence et concert d'un rappeur birkinabé)	Les Amis de la Brouette*	St Aubin de Lanquais (route de l'octroi)
23 Juin	À partir de 10h00	- Marche gourmande de chai en chai		Colombier

*Les concerts de Les Amis de la Brouette : entrée libre – réservation repas avant spectacle au 06.21.77.18.56

**Issigeac International Music Academy

Communauté de communes :

➤ Espace France services :

La Communauté de Communes est labellisée Maison France Services.

Une permanence est tenue à la Maison de services à Issigeac :

franceservices.eymet@gmail.com

Santé, famille, retraite, logement, impôts... chez France services, nos agents vous accueillent à moins de 30 minutes de chez vous et sont heureux de vous aider dans vos démarches du quotidien.

Trouvez la France services la plus proche de chez vous sur france-services.gouv.fr



- **EYMET - Pôle des services publics** : 23 avenue de la Bastide - 24500 EYMET

Tel : 05.54.22.00.06

Horaires : du lundi au vendredi 08h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00.

- **ISSIGEAC - Maison des services** : 7 chemins des écoliers - 24560 ISSIGEAC

Tel : 05.35.02.00.12

Une **permanence** est assurée à Issigeac le lundi de 08h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00.

➤ SMD3 :

Horaires des déchèteries les plus proches du Bergeracois

Périodes d'ouverture		LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
BERGERAC R. Denis Papin 05.53.57.70.66	HIVER : 01/09 au 30/06	8h30 - 12h30 13h30 - 18h00					
	ÉTÉ : 01/07 au 31/08	7h00 - 14h00	7h00 - 14h00 16h00 - 18h30				
ISSIGEAC La Grangette Rte de Villeréal 05.53.73.34.46	HIVER : 01/09 au 30/06	14h00 - 17h45	FERMÉ	14h00 - 17h45	FERMÉ	14h00 - 17h45	9h00 - 12h00 14h- 17h45
	ÉTÉ : 01/07 au 31/08	7h30- 13h00	FERMÉ	7h30 - 13h00	FERMÉ	FERMÉ	7h30 - 13h00

Votre « carte usager » (badge) est nécessaire pour accéder aux déchèteries du SMD3.

Le badge doit être présenté pour permettre l'ouverture de la barrière.

FERMÉE les jours fériés

Le règlement de collecte SMD3 est disponible en Mairie

➤ Permanences SOLIHA :



Les permanences avec l'organisme SOLIHA sont sur rendez-vous :

- **À EYMET** : le 4^{ème} jeudi de chaque mois – 23 avenue de la bastide (CCPSP) ;

- **À ISSIGEAC** : le 2^{ème} jeudi de chaque mois – 7 chemin des écoliers (CCPSP).

Pour toute nouvelle demande d'aide concernant l'adaptation et l'amélioration énergétique du logement, contactez directement les services de SOLIHA au 05.53.06.81.20

➤ SPANC :



Pour tout projet de création ou de réhabilitation d'un système d'assainissement non collectif, le service du SPANC de la Communauté de communes doit être consulté.

Les contrôles dans le cadre d'une vente sont également effectués par ce service.

Le technicien du SPANC, Manuel MAIGNIEZ est à votre service pour tout renseignement par téléphone au 07.87.11.97.49 ou par mail à l'adresse suivante ccpsp24.spanc@orange.fr

Permanences des organismes :

ASSISTANTE SOCIALE :

Mme Stéphanie DARCQ (de la Direction Départementale de la Solidarité et de la Prévention) tient une permanence.

Siège : CMS de SIGOULES - 05.53.02.06.13

Présences :

- Maison de services d'Issigeac le mardi de 9h30 à 12h00.
- Mairie de FAUX le jeudi de 9h30 à 11h45

M.S.A. :

Sur rendez-vous par téléphone au 08.11.65.65.66

31, place Gambetta BERGERAC

Assistante sociale MSA : Sandrine MARCET

C.I.A.S d'EYMET-ISSIGEAC:

(Portage de repas, aides aux dossiers, APA, ASH, MDPH, retraite, gestion de la RPA, aides administratives)

05.53.22.57.44

Une seule adresse : 23 Avenue de la Bastide 24500 EYMET.

Permanence avec Nathalie PHELLIPEAU dans les locaux de la Communauté de Communes d'Issigeac, 7 Chemin des écoliers, le lundi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30

S.S.I.A.D – A.M.A.D. Sud-Bergeracois : (Maintien à domicile, soins à domicile...)

Une seule adresse : 26 Route de Lescoussou 24500 EYMET

Permanence à EYMET : du lundi au vendredi de 8h à 18h, samedi matin de 8h à 12h. ISSIGEAC : vendredi de 9h à 15h et sur rendez-vous.

05.53.74.26.25

CAISSE PRIMAIRE d'ASSURANCE MALADIE :

Lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h00 à 16h00
2, Boulevard du 8 Mai à BERGERAC.

De 8h00 à 18h00 - 05.53.35.60.00 / 3646

ANAH: Conseil Départemental de la Dordogne-Service de l'habitat :

Tous les matins du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00.

Anah.cd24@dordogne.fr - 05.53.45.45.80

SERVICE DEPARTEMENTAL DES IMPOTS FONCIERS (SDIF) :

(Taxe foncière, plan cadastrale, imprimé H1, relevé de propriété)

Accueil uniquement sur rendez-vous

Prise de rdv :

- par tel le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 15h45 au 05.53.63.67.92
- par mail sdif.dordogne@dgifp.finances.gouv.fr
- Ou sur le site www.impots.gouv.fr (espace particulier / rubrique contact)

PAHARMACIE DE GARDE



Application Le Pharmacien

CARSAT :

Sur RDV de 8h à 12h et de 13h à 17h

Sans RDV de 8h à 12h (informations générales, remise de pièces, signaler un changement d'adresse ou de coordonnées bancaires)

2 Boulevard du 8 mai 1945 à BERGERAC

3960 ou 09.71.10.39.60

N° unique pour l'Aquitaine : 05.47.56.92.19

Le CICAS : (Retraite complémentaire des salariés)

Sur rendez-vous, tous les lundis de 9h30 à 12h et de 13h30 à 16h, Centre Jules Ferry, Salle 1 – Place Jules Ferry à BERGERAC.

0 820 200 189 du lundi au vendredi de 9 h à 18 h

LA MAISON de la JUSTICE et du DROIT :

Information juridique gratuite auprès de professionnels du droit ou associations,

Aide au logement, information des femmes et de la famille, fédération des consommateurs, protection judiciaire de la jeunesse, aide aux victimes, conciliateur, médiation familiale.

Du lundi au jeudi de 9 h 00 à 12 h et de 13h30 h à 16h30, - 16 rue du petit Sol à BERGERAC.
05.53.73.24.77



CONCILIATEUR de JUSTICE :

Permanences de J.-M. TRICHET :



- à la mairie d'Issigeac le 13 juin de 10h à 12h

- à la mairie d'Eymet le 13 juin de 14h à 17h

Prendre RDV auprès du secrétariat au 05.53.58.70.32

C.E.D.I.F.F. :

(Centre d'Écoute de Documentation et d'Information des Femmes et de la Famille)

Du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 14h à 17h – 21 Boulevard Jean Moulin à BERGERAC.
(05.53.63.32.30.

Site :

www.3237.fr



Liste des commerçants, artisans et professions libérales :

ARTISANS :

- CHATELET Nicolas NC Multi-services** –
538 Route de Beaumont – 06.46.16.33.79 –
nchatelet@me.com
- GORSE Roland (Fermetures alu, PVC, stores, serrurerie)**
– 227 Route des Galis – 06.45.65.57.56 – rg24@live.fr
- LARDEYROL Jean-Jacques (Maçonnerie, Couverture)** –
134 Route de La Robertie – 05.53.24.32.58
- LEYMA Jérémy (Maçonnerie, gros œuvre)** –
167 rue Paul Abadie – 06.26.48.73.56
- MALONE Clark (Plombier, chauffagiste)** –
La Micalie – 06.88.89.30.61
- MARSAL Éric (Peinture, Vitrierie)** –
1577 Route de Lajasse – 05.53.63.21.10
- MAZEAU Franck (Parcs et Jardins)** –
135 Route Les Grèzes - 06.22.14.32.34
- PIGEARD René (Multi-Services)** - Petits travaux de
jardinage - 200 Route des Galis - 06.18.69.15.14
- SAINT AMAND Yves (Rénovation et création de Salle de
bains – Carrelage –Plomberie-Sanitaire-Chauffage)** –
120 Route de Beaumont - 05.53.57.06.01 – 06.84.98.47.37
- SOUKUP Frédéric (Peinture, décoration)** –
449 Route de Bergerac – 05.53.22.04.53 ou 06.79.23.83.46
- VERGNOLLE David (Mécanique Automobile et
Motoculture)** –
17 Rue Albert Guillaume – 05.53.24.32.45

ASSISTANTE MATERNELLE :

- MAHIEU Brigitte** – 52 Rue Neuve – 06.24.40.10.55 –
05.47.77.26.70

CABINET INFIRMIER - Permanence tous les matins hors dimanche (uniquement sur RDV)

- Françoise CHARRIER – Delphine POLET – Gwenaëlle
ARNAL — Julie DOITTEAU-POZZER – Géraldine
DEPEYROU-VEYRET
23 rue de la Poste – 06.88.20.28.57

KINÉSITHÉRAPEUTE – Séances de méditation –

Cours de Gymnastique adaptée

Annie AMMETER –

894 Route d'Issigeac – 06.07.63.18.95

BIEN-ÊTRE :

NATUROPATHE - ÉNERGÉTICIENNE :

Amélie RUSCON - 06.76.04.60.74

COACH DE VIE - AIDE MÉDICO PSYCHO :

Guyline DARIN - 06.81.41.60.62

GÉOBIOLOGUE – LITHOTHÉRAPEUTE - MINÉRAUX :

Raymond AMMETER – 06.72.84.20.77

CRÉATRICE DE BIJOUX EN PIERRES NATURELLES ET PRATICIENNE EN ÉNERGÉTIQUE :

Elsa RISCHMANN – 06.61.35.43.65

COMMERÇANTS :

- AGUESSE S.A.R.L BABETTE et PHILIPPE**
(Centre Équestre, Poney-Club, Camping) –
Adresse physique : 642 Route de Lanquais – Adresse
postale : 794 Route de Lanquais - 05.53.24.32.57
- ALEXIS Franky SEXY SUSHI STREET FOOD** –
67 Chemin Thalamy – 07.54.36.49.89
- CHEZ TACO – Restauration rapide (Sur place ou à
emporter)** –
Rue Paul abadie – 06.71.38.26.36
- CISEAUX DE FAUX Caroline LAFON Salon de coiffure** –
56 Rue Paul Abadie – 05.53.27.24.54
- ASC Delphine Assistante administrative**
07.84.84.53.09
- DEGUILHEM Kevin – LDLOC24 (location chambres
froides)** – 06.37.90.98.27 – ldloc24@gmail.com
- GEOFFRE Distribution Ets (Vente pièces détachées
automobile et agricole, équipements divers)** –
47 Chemin de La Cabane – 05.53.61.84.01 et
06.07.45.31.64
- KIRTZ Stéphane « Le Hom'Burger » (commerce
ambulancier – restauration rapide)** –
392 Route de Bergerac - 07.70.70.37.15
- LABONNE VERGNAS Marie-Hélène (Productrice de
volailles et bovins, vente à la Ferme)** –
1395 Route de Verdon - 06.77.04.19.91
- LAFOSSE Alex (Mandataire véhicules)**
264 Route Les Grèzes - 06.17.68.52.13
- PETIT Meggane « Meg Institut » Esthétique à domicile** –
886 Route de Beaumont – 06.37.44.90.61
- VERGNOLLE David (Vente de véhicules, Motoculteurs)**
– 17 Rue Albert Guillaume – 05.53.24.32.45
- VIVAL – Stéphane et Sandrine D'ARMAGNAC de
CASTANET Alimentation – Bar-Tabac – Presse régionale**
159 Rue Albert Guillaume - 05.24.10.69.71
- GITES ET CHAMBRES D'HÔTES :**
- BOILLIN Gérard et Françoise (Chambres d'Hôtes,
Meublé)** –
242 Chemin de la Genèbre – 05.53.24.30.21
- DE BOUTRAY François et Josefa - Château Le Tour** –
146 Route de Labarde - 05.53.57.76.82
www.chateaulletour.fr
- DURAND Gilles (Meublé de Tourisme)** –
1114 Route de Labarde - 01.47.47.09.17 ou
06.03.01.02.03 gilles.durand.aumont@gmail.com
www.gitedelabarde.com
- KALT Thérèse (Meublé de Tourisme)** –
Les Grèzes – 07.77.32.21.96
- LEBORGNE Anna-Chiara (Meublé de Tourisme)**
« Les Bénéchies » - 06.87.85.51.97
- BRETOU Daniel (Gîte rural)** – 06.40.07.32.11 et
06.28.29.31.67

Memento des numéros utiles :



GENDARMERIE D'ISSIGEAC Permanence : Lundi – Mardi – Mercredi De 8h30 – 12h00	05.53.73.52.80
MAIRIE de FAUX faux24.mairie@wanadoo.fr AGENCE POSTALE DE FAUX	05.53.24.32.40 09.77.44.58.96 05.53.24.32.40
BIBLIOTHÈQUE DE FAUX bibliothequefaux24@gmail.com	05.53.22.91.55
LA POSTE à ISSIGEAC	3631
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PORTES SUD PÉRIGORD Accueil ÉCOLE d'ISSIGEAC ÉCOLE de FAUX SPANC (Assainissement Non Collectif)	05.53.22.57.94 05.53.58.70.71 05.53.24.32.17 07.87.11.97.49
AMAD Sud-Bergeracois - SSIAD (Association Maintien A Domicile) – EYMET – amad.sb@orange.fr	05.53.74.26.25
CIAS (centre intercommunal d'action sociale) – EYMET (standard, demander le CIAS)	05.53.22.57.94
OFFICE du TOURISME - d'ISSIGEAC - d'EYMET	05.53.58.79.62 05.53.23.74.95
DÉCHETERIE d'ISSIGEAC	05.53.73.34.46
AMBULANCES d'ISSIGEAC	05.53.58.73.83
TAXIS RAYMOND – Issigeac et Faux	05.53.61.76.74 06.74.84.39.39
HÔPITAL - BERGERAC	05.53.63.88.88
PHARMACIE ISSIGEAC PHARMACIE DE GARDE (RÉSOGARDES)	05.53.58.60.64 3237 ou 3237.fr
CABINET MÉDICO – DENTAIRE (ISSIGEAC) Dr LAGORCE (généraliste) Dr FERRER (généraliste) Dr BENOIST (dentiste)	05.53.58.71.33 05.53.58.27.86 05.53.63.00.27
INFIRMIÈRES à FAUX Mmes F. CHARRIER, D. POLET, G. ARNAL, G. DEPEYROU-VEYRET et J. DOITTEAU-POZZER	06.88.20.28.57

INFIRMIER(ES) - C. AGBODJAN et K. BARREAU (ISSIGEAC)	05.53.74.85.58 06.84.36.12.83
- N. DECLE, L. MOUTOU, S. DUBOIS (BOUNIAGUES)	06.64.89.85.44
- L. BLOT (BOUNIAGUES)	06.10.71.00.34
KINÉSITHÉRAPEUTES A. AMMETER (FAUX) S. GLORIEUX et Ch. LE MORVAN (ISSIGEAC)	06.07.63.18.95 05.53.24.12.37 06.19.50.55.10
A. et C. COZMA (BOUNIAGUES)	05.24.10.56.20
OSTÉOPATHES Mme. DHELIAS Mr CHAPUIS (ISSIGEAC) Mme CHATEAURAYNAUD (ISSIGEAC)	06.72.65.41.21 06.62.95.65.26
PÉDICURE PODOLOGUE C. ROUBY et N. EL WAHIDI (ISSIGEAC) F. CORREIA	06.61.69.36.06 06.37.42.17.99
LUXOPUNCTURE M. ADELAÏDE (BOUNIAGUES)	05.53.88.85.83
PSYCHOPRATICIENNE TOURRES P. (BOISSE)	06.88.55.78.93
VÉTÉRINAIRE MONSAGUEL Dr LIENASSON Diane uniquement sur rdv lundi mardi jeudi vendredi 9h – 12h 14h- 18h – mercredi 9h à 12h – samedi 10h à 12h	05.53.74.21.68
S-PREFECTURE BERGERAC	05.47.24.16.16
CENTRE IMPÔTS BERGERAC	05.53.63.67.20
E.D.F Dépannage	09.72.67.50.24
SAUR Accueil client et branchements	05.81.31.85.03
SAUR dépannage 7j/7j	05.81.91.35.05
SECOURS CATHOLIQUE	05.53.57.73.72
SMD3 (collecte des ordures ménagères)	09.71.00.84.24
DAC CROIX ROUGE - BERGERAC	05.53.61.08.46
AÉROPORT Bergerac Dordogne Périgord www.bergerac.aeroport.fr	05.53.22.25.25
Les Messes	
Messes le dimanche matin 9h30 à Issigeac et à 11h15 à Eymet	
Paroisse St-Martin des Vignes (Abbé Fabre) https://eymet-paroisse.jimdo.com	05.53.23.82.10